

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 23 décembre 2019, à 20h00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, dûment convoquée par Monsieur le maire Louis Bérard.

La convocation à la présente séance extraordinaire du conseil a été signifiée, conformément à l'article 156 du code municipal, par un employé de la Municipalité à chacun des membres du conseil, les 19 et 20 décembre 2019.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Michel Henin conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Nathalie Lefebvre, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**2019-12-323 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Serge Perreault

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des déboursés et comptes à payer
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

*Monsieur le maire demande le vote.*

*Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.*

**2019-12-324 3. ADOPTION DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** la liste des déboursés, incluant les chèques numéros 7349 à 7372 et les prélèvements, au montant total de 46 708,11 \$ préparée par la direction générale adjointe et couvrant la période du 3 décembre 2019 au 23 décembre 2019, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-12-325 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20h04 A 20h07.**

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Pagé

**QUE** la présente séance soit levée à 20h07.

*Monsieur le maire demande le vote.*

*Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.*

---

Louis Bérard, maire

Nathalie Lefebvre, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Louis Bérard, maire